

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2019

Etaient Présents 54 titulaires, 2 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN,, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Aurélie GIRAUDON, Marylise BISTUE, Raymond VILLALBA, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Pouvoirs : Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE, Jean-Claude COUSTET à Elisabeth MEDARD, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Dominique FOIX à Daniel LACRAMPE, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANTA, Christophe GUERY à Michel ADAM, David MIRANDE à Muriel BIOT

Absents : Joseph LEES (excusé), Gérard ROSENTHAL (excusé), Jacques NAYA (excusé), Valérie SARTOLOU (excusée), Jean-Claude COUSTET (excusé), France JAUBERT-BATAILLE, Alain CAMSUSOU, Cédric PUCHEU, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT, Gérard BURS

RAPPORT N° 28-191211-SAN-

MISE EN PLACE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DEUXIEME GENERATION ET DE L'ANIMATION TERRITORIALE SANTE

Mme BERGES précise que le contrat local de santé permet de décliner sur le territoire du Haut-Béarn la politique et les orientations de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine en

s'appuyant sur les dynamiques locales partagées. Un premier contrat local de santé a été signé sur les territoires du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau en 2014.

Ce dispositif porte sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser :

- l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état sanitaire des populations au niveau local,
- l'accès des personnes aux soins, aux services,
- l'accès à la prévention, la promotion et l'éducation à la santé,
- le respect des droits des usagers du système de santé.

L'enjeu d'un tel dispositif est de réduire les inégalités territoriales, sociales et environnementales de santé en soutenant les dynamiques locales de santé (coordination du parcours de soins, développement de l'attractivité du territoire, fédération d'un réseau de professionnels de santé, développement des actions de prévention, d'éducation et de promotion à la santé).

Suite au comité de pilotage Contrat Local de Santé Oloron – Haut-Béarn du 22 novembre 2018 présentant aux partenaires le bilan de l'évaluation du Contrat Local de Santé Première Génération, l'ensemble des partenaires a acté la poursuite de la dynamique.

Une réunion de lancement a été organisée en mai 2019. Elle a permis d'identifier les axes stratégiques :

- Accès aux soins et coordination,
- Favoriser l'autonomie des personnes fragiles,
- Prévention et Promotion de la Santé,
- Pour un environnement favorable à la santé,
- Santé mentale.

Sur la base des axes retenus, des groupes de travail ont élaboré des fiches actions répondant aux enjeux repérés.

Partant de l'ensemble de ces éléments, un projet de Contrat Local de Santé a été élaboré, qui sera soumis à validation du comité de pilotage du 6 décembre 2019.

Pour mettre en place les actions santé sur les territoires du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau, une convention annuelle renouvelable par reconduction expresse sera signée entre les Communautés de Communes du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau pour la durée du contrat local de santé.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer le Contrat Local de Santé Deuxième Génération d'Oloron – Haut-Béarn,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau pour la mise en œuvre des actions santé,
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 11 décembre 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 16/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/12/2019